

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 13

No. FDS: 536728

V001.1 Révision: 11.08.2020

Date d'impression: 05.08.2021

Remplace la version du: 14.03.2018

Zensect Lotion DEET 40%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zensect Lotion DEET 40%

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V. Esplanade 1 Bus 101

B-1020 Bruxelles/Brussel Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j - 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j - 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

$Classification \, selon \, le \, \, R\`eglement \, (CE) \, 1272/2008 \, \, (CLP)$

Flam. Liq. 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Symbole tactile de danger

Eviter le contact avec une peau irritée ou une plaie.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'en registrement REACH	Teneur	Classification
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	>= 50- < 75 %	Irritation oculaire 2 H319
				Liquides inflammables 2
				H225
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	205-149-7		>= 25- < 50 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302
				Irritation oculaire 2
				H319
				Risques chroniques pour
				l'environnement aquatique 3
				H412
				Irritation cutanée 2
				H315
Propanol-2	200-661-7	01-2119457558-25	>= 1- < 5 %	Liquides inflammables 2
67-63-0				H225
				Irritation oculaire 2
				H319
				Toxicité spécifique pour un organe
				cible - exposition unique 3
				H336

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre.En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

En cas d'irritation cutanée: Rincer à l'eau courante et au savon.

Contact avec les veux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : sans objet.

En cas de contact avec la peau : sans objet

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxy de de carbone mortel peuvent se former par pyroly se.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

Indications additionnelles:

Evacuer les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions officielles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations / les eaux superficielles / les eaux souterraines / sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorbez le liquide avec du sable. Collectionez-le dans des containers en PVC ou PE.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soin de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre +5 et + 30°C

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Ventiler suffisamment les lieux de stockage et de travail.

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court	Remarques
				terme/Remarques	
ALCOOL ÉTHYLIQUE	1.000	1.907	Valeur Limite de Moyenne		BE/OEL
64-17-5			d'Exposition		
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	200	500	Valeur Limite de Moyenne		BE/OEL
67-63-0			d'Exposition		
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	400	1.000	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL
67-63-0					

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc..). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect liquide

visqueux

pas de déclaration b) Odeur caractéristique

c) seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

d) pH Non applicable

e) Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

g) Point d'éclair 16 °C (60.8 °F)

h) Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable i) inflammabilité (solide, gaz) j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

ou limites d'explosivité k) Pression de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable 1) Densité de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable m) densité relative

n) solubilité(s) Soluble dans l'eau

o) Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable p) Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable q) Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable r) Viscosité

s) Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable t) Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Alcool éthylique	LD50	10.470 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
64-17-5				
N,N-diéthyl-m-toluamide	LD50	1.892 mg/kg	rat	non spécifié
134-62-3				
Propanol-2	LD50	5.840 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral
67-63-0				Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Alcool éthylique	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
64-17-5				
N,N-diéthyl-m-toluamide	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
134-62-3				
Propanol-2	LD50	12.870 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
67-63-0				

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Alcool éthylique	LC50	124,7 mg/l	vapeur	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
64-17-5		_				Inhalation Toxicity)
Propanol-2	LC50	72,6 mg/l		4 h	rat	non spécifié
67-63-0		_				-

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 404 réalisé avec un mélange similaire, le produit ne doit pas être classé irritant cutané

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Propanol-2 67-63-0	légèrement irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	irritant		lapins	non spécifié
Propanol-2 67-63-0	Category II		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

$S\,ensi\,bilisation\,respiratoire\,ou\,cutan\'ee:$

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Alcool éthylique	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
64-17-5		cobaye		
Alcool éthylique	non sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
64-17-5		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
		de souris		
N,N-diéthyl-m-toluamide	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	EPA OPPTS 870.2600 (Skin
134-62-3				Sensitisation)
Propanol-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
67-63-0				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)			OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)			non spécifié
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère			non spécifié
Propanol-2 67-63-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propanol-2 67-63-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Alcool éthylique 64-17-5	négatif				OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
Propanol-2 67-63-0	négatif	intrapéritonéal		souris	equivalent or similar to OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fré quence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	Non cancérigène					Jugement d'experts
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	Non cancérigène		2 y	rat		non spécifié
Propanol-2 67-63-0		inhalation : vapeur	104 w 6 h/d, 5 d/w	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	NOAEL P 13.800 mg/kg	Two generation study	oral: non spécifié	souris	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	NOAEL P 110 mg/kg NOAEL F1 286 mg/kg	Two generation study		rat	non spécifié
Propanol-2 67-63-0	NOAEL P 853 mg/kg	Étude sur une génération	oral: eau sanitaire	rat	equivalent or similarto OECD Guideline 415 (One- Generation Reproduction Toxicity Study)
Propanol-2 67-63-0	NOAEL P 500 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	Two generation study	oral:gavage	rat	equivalent or similarto OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur		Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	NOAEL 100 mg/kg	oral: non spécifié	90 d	rat	non spécifié
Propanol-2 67-63-0		inhalation : vapeur	at least 104 w 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Alcool éthylique	LC50	14.200 mg/l	96 h	Pimephales promelas	EPA-660 (Methods for
64-17-5					Acute Toxicity Tests with
					Fish, Macroinvertebrates
					and Amphibians)
Alcool éthylique	NOEC	250 mg/l	120 h	Danio rerio	OECD Guideline 212 (Fish,
64-17-5					Short-term Toxicity Test on
					Embryo and Sac-Fry
					Stages)
N,N-diéthyl-m-toluamide	LC50	97 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name:	OECD Guideline 203 (Fish,
134-62-3				Danio rerio)	Acute Toxicity Test)
Propanol-2	LC50	> 9.640 - 10.000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish,
67-63-0					Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	5.012 mg/l	48 h	Ceriodaphniadubia	autre guide
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	EC50	75 mg/l	51 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	ÑŌEC	9,6 mg/l	9 Jours	Daphnia magna	non spécifié
Propanol-2 67-63-0	NOEC	30 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC10	11,5 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	EC50	41 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	NOEC	1.000 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	IC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
N,N-diéthyl-m-toluamide 134-62-3	CE50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Alcool éthylique	facilement biodégradable	aérobie	80 - 85 %	30 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
64-17-5	_				Biodegradability: Closed Bottle
					Test)
N,N-diéthyl-m-toluamide	facilement biodégradable	aucune	> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready
134-62-3	_	donnée			Biodegradability: CO2 Evolution
					Test)
Propanol-2	facilement biodégradable	aérobie	70 - 84 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination
67-63-0					of the "Ready"
					BiodegradabilityClosed Bottle
					Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Aucune données disponible sur la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Tempé rature	Méthode
No. CAS			
Alcool éthylique	-0,35	24 °C	non spécifié
64-17-5			
N,N-diéthyl-m-toluamide	2,18		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
134-62-3			Flask Method)
Propanol-2	0,05		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake
67-63-0			Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/vPvB
No. CAS	
Alcool éthylique	Ne remplit pas les critères: Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
64-17-5	Très Bioaccumulable (vPvB).
Propanol-2	Ne remplit pas les critères: Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
67-63-0	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1.	Numéro ONU
14.1.	Numéro ON U

ADR	1170
RID	1170
ADN	1170
IMDG	1170
IATA	1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ÉTHANOLEN SOLUTION
RID	ÉTHANOLEN SOLUTION
ADN	ÉTHANOLEN SOLUTION
IMDG	ETHANOL SOLUTION
IATA	Ethanol solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable	
	Code tunnel: (D/E)	
RID	Non applicable	
ADN	Non applicable	
IMDG	Non applicable	
IATA	Non applicable	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1, 2,3,4,8,11,12 à la ou aux sections :